

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

Le Règlement numéro 515 annulant le règlement # 313

Le règlement numéro 515 est entré en vigueur le 2 octobre 2018 suite à l'adoption du règlement le 1^{er} octobre 2018.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE,
Ce deuxième jour du mois d'octobre 2018

Maryse Desbiens
Directrice générale / secrétaire-trésorière